



Bail en cas de separation et modification de celui ci

Par **dehont**, le **04/02/2008** à **07:53**

Bonjour,
Mon ami m'a quitté au mois d'août 2007 et s'est résilié contrat de bail depuis un mois environ. A l'heure d'aujourd'hui le bail est toujours à nos deux noms. Je reste dans les lieux mais il souhaite récupérer la caution qu'il a versé. Me concernant, je souhaite faire changer ce bail puisque j'ai retrouvé quelqu'un avec qui je vis. Mais les propriétaires me disent qu'ils sont obligés de modifier le bail et me mettre seule dans le logement et me disent que si je veux que mon nouvel ami y figure ils doivent en faire un nouveau ce qui aurait pour conséquence de le faire repartir à zéro pour un bail de trois ans.
Bref, j'aimerais savoir s'ils sont obligés de lui rendre sa caution et s'ils sont vraiment dans l'incapacité de faire un avenant au contrat en changeant uniquement le nom de mon ancien ami par le nouveau, ce qui serait bien plus simple.
Merci de votre réponse.
Cordialement.
Florence DEHONT